

ordonnance, une de la mort, comme des vêtements, ou un tableau
peint, une de Docteur Accouin, etc.

M. le Maire estime qu'il faudrait que un rapporteur
soit nommé dans chaque Commission, pour donner tous
les détails au Conseil, sur ce qui a été discuté et décidé

Commission.

Le Docteur Gachet souhaite vivement que ces séances
soient pas fixées, après le dîner ! ses obligations
professionnelles l'empêchant de venir à 18^h30.

M. le Maire rappelle qu'au moment de l'entrée
fonction de cette municipalité, il avait été convenu
faire les séances du Conseil le vendredi à partir
de 20 à 30.

M. le Maire ne voit pas d'inconvénient à ce que
les usages soient maintenus et demande aux conseillers
respecter les heures fixées, en n'ayant pas de retard
aux réunions. Il se réserve, en outre, le droit en cas
d'urgence de convoquer le Conseil un autre jour que le
vendredi.

III. Travaux neufs de voirie (M. Lameur).

Mise en concours d'un poste de relèvement
des eaux usées à "Maisonsfort".

Le Vice-Président de la Commission des travaux a
expliqué, au cours de la réunion tenue le 18 mars 1961
à nécessité de poursuivre les formalités en vue de
lancer les travaux d'aménagement et d'assainissement
de trois rues dites dont l'exécution et le financement
ont été décidés par le Conseil Municipal, lors de sa
sécession du 27 janvier 1961 (cf. délibération de même
date approuvée le 22 février 1961).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du pro-
gramme 1961 défini en fonction des possibilités du finan-
cement obtenu par ville d'emprunt, dans la limite d'un
montant total de 500 000 NF dont l'affiliation concerne
notamment :

Assainissement (conduite d'eau - poste de relèvement
des eaux usées à "Maisonsfort" et poste de canalisations
d'aménage et de relèvement 100 000 NF

reflage de rues dites avec bordures de trottoirs et de canalisations